

AGPB contact

Le journal d'information de l'Association
générale des producteurs de blé et autres céréales

N°28 mars 2003

Rebond

Continuez !

Une satisfaction, tandis que l'U.E se montre aussi tristement divisée face aux Etats-Unis : sur l'insistance de la France et de l'Irlande, les Quinze se sont mis d'accord pour muscler les positions de fond que la Commission les pressait d'adopter pour la suite des négociations de l'OMC sur l'agriculture.

L'idée de démantèlement total des restitutions sur le blé, que poussait la Commission, est abandonnée. Complémentairement, alors qu'elle s'y refusait, il a été décidé de demander davantage de discipline pour certains mécanismes américains, tel le marketing loan. Bien et continuez, MM. les ministres français de l'Agriculture et des Affaires étrangères. Il faudra savoir rappeler à la Commission, chargée des négociations, où sont ses obligations !

Henri de Benoist
Président de l'AGPB



TENDANCES

Incohérent, illégitime

Même prévisibles, les propositions de la Commission européenne pour la PAC sont confondues de conformisme libéral et de brutalité.

Comme prévu, la Commission européenne n'a guère bougé de ses positions quant à l'évolution de la PAC, si ce n'est pour les durcir davantage, pour la modulation et le blé dur, notamment. L'ordre du jour reste identique : moins de prix, moins de compensations, moins de pro-

ductions, d'une part ; découplage, d'autre part.

Pour enrober tout cela, toujours les mêmes leurres : avec des choix de production davantage orientés par les marchés, avec une politique de développement rural renforcée, les agriculteurs réussiront plus sûrement, claironne la Commission. Il est pourtant clair que le découplage condui-

Suite page 2

Incohérent, illégitime

Suite de la page 1

rait à des déséquilibres de marchés répétés, que les organisations communes de marché ne résisteraient pas longtemps, que la production quitterait d'une manière ou d'une autre certaines régions. Il est évident que, rapidement, l'opinion ne saisirait plus le pourquoi de soutiens déconnectés de la production.

Pourquoi tous ces risques ? Au lieu de se couler dans le mythe des effets « non-distorsifs » des aides découplées, entretenu par les Etats-Unis, l'UE ferait beaucoup mieux de les dénoncer à l'OMC !

Pourquoi également la baisse des prix des céréales ? Par pure habitude probablement, car elle serait inutile, chacun le sait : il n'y aura

jamais de baisse de prix suffisante pour résister aux russes et ukrainiens sur le marché mondial.

Modulation : une proposition infondée

C'est des restitutions qu'il faut ! La proposition de modulation de la Commission, enfin, n'est pas davantage fondée, que ce soit pour financer des actions de développement rural ou les réformes des politiques lait et sucre. Elargir l'UE en plafonnant les crédits affectés aux soutiens et organisations de marché est déjà très contraignant pour les producteurs. Il n'est pas légitime de vouloir en plus réorienter une partie de ces crédits vers le développement rural. D'autant plus qu'au Sommet de Bruxelles, les Quinze ne se sont aucunement interdits de financer davantage le budget du développement rural. Quant aux réformes des politiques lait et sucre, rien n'indique qu'il faille les réaliser comme l'affirme la Commission et aussi coûteusement.

ÉTUDES

Des textes à suivre au Parlement en 2003

Plusieurs projets de loi seront votés cette année au Parlement français, qui intéressent à divers titres les producteurs de céréales. Le premier chronologiquement est **le projet de loi « Pour l'initiative économique »**, déjà discuté par les députés en février. Son article 22 vise à améliorer les conditions dans lesquelles les plus-values à court terme sont exonérées d'impôt. L'AGPB demande qu'en cas de non-exonération, les plus-values résultant de la cession de biens amortissables soient traitées plus favorablement si elles sont réinvesties dans des biens de même nature.

C'est à la fin du printemps que **le projet de loi en faveur du développement rural** doit venir en débat au Parlement. Ce devrait être l'occasion de donner un élan à l'assolement en commun.

Cela passe par l'assouplissement du régime de mise à disposition de terres louées. Actuellement, il n'est pas possible pour une exploitation en société (EARL, GAEC, SCEA etc.) de mettre à disposition des terres dont elle est locataire. Il faut que cela le devienne au profit de sociétés en participation pratiquant l'assolement en commun.

Dans le cadre du même débat, l'AGPB souhaite également faire lever les obstacles juridiques qui, à la suite d'une approximation de rédaction de la loi sur les interprofessions, empêchent la reconnaissance de l'interprofession « Intercéréales ».

Enjeu : les taxes parafiscales sur les céréales devant disparaître en 2003, comme toute taxe parafiscale, il s'agit de savoir si elles seront remplacées par une « cotisation volontaire obligatoire » (CVO), prélevée par l'interprofession, ou par une taxe fiscale, comme pour l'ADAR (ex-ANDA). La question se pose pour le financement des actions de promotion conduites par France Export Céréales et Univers Céréales, ainsi que, en partie, pour le financement d'Arvalis (ex-ITCF).

Selon la nature des financements, le rôle tenu par les Pouvoirs publics dans les organismes en bénéficiant n'est pas le même.

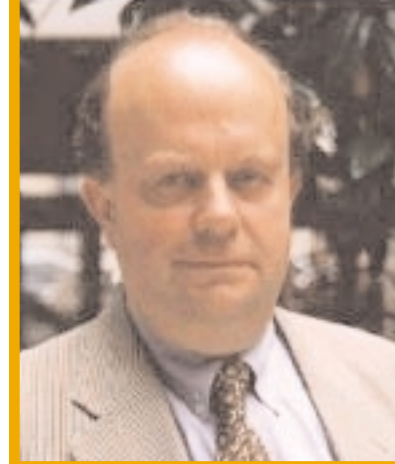
Un troisième texte à suivre très attentivement est **le projet de loi d'orientation sur les énergies**, que le Gouvernement veut soumettre au Parlement au second semestre. Le précédent AGPB Contact rappelait tout l'intérêt des céréales en matière d'énergie renouvelable. A l'horizon 2010, la production de carburants, de chaleur et d'électricité pourrait mobiliser en France plus de 15% de la SCOP théoriquement. L'élaboration du projet de loi étant précédée d'un grand débat national, avec recueil d'opinions via Internet et tenue de 6 colloques en régions et à Paris de mars à mai, la voie est ouverte pour tenter de transformer le théorique en concret.

Site Internet du Débat
national sur les énergies
www.debat-energie.gouv.fr



Interview

OMC, blé OGM : des farmers offensifs



DR

Jean-Pierre Langlois-Berthelot,
agriculteur dans le Calvados.

Des producteurs de blé américains dans la difficulté, mais qui comptent bien rebondir : le constat de Jean-Pierre Langlois-Berthelot, Secrétaire Général Adjoint de l'AGPB, présent à leur congrès.

AGPB Contact - Comment se portent les producteurs de blé américains ?

Leur situation économique est difficile. Dans les régions du Midwest tout particulièrement, les plus spécialisées en blé (Kansas, Nebraska, Dakota Nord et Sud), les pertes de rendement dues à la sécheresse de 2002 sont loin d'être compensées par la hausse des prix de l'automne dernier. Et le mécanisme des paiements contracycliques, prévu pour faire face à des chutes de prix, ne peut en la circonstance secourir nos confrères. Du coup, ils attendent le vote au Congrès d'aides dites « de désastre ». Mais, fait nouveau chez eux dans une telle situation, ils expliquent que les aides doivent aller à ceux qui sont le plus atteints économiquement. Ils paraissent manifestement soucieux de préserver leur crédibilité pour l'avenir.

Cet avenir précisément, comment l'aborder-ils ?

L'importance des exportations par rapport à leur production, environ 50%, est déterminante pour les producteurs américains. Ils sont inquiets de l'importance prise par les exportations de blé russe et ukrainien, malgré une qualité inférieure à la leur. Ils ont perdu des parts de marché en Méditerranée.

Avec l'allant qui les caractérise, ils réagissent en se montrant extrêmement offensifs sur tout ce qui peut leur redonner de la compétitivité. C'est d'autant plus

important pour eux qu'à leurs yeux, les aides pourraient diminuer, à la fois du fait des contraintes budgétaires et de la pression de l'OMC, et se trouver liées de plus en plus à des actions en faveur de l'environnement.

Dans ce souci de reconquête de marchés, ils soutiennent à fond la démarche de leur Gouvernement dans le cadre des négociations de l'OMC. Ils la considèrent comme indispensable pour mettre fin aux avantages indus et protections dont bénéficient selon eux leurs concurrents européens, canadiens et australiens.

Et puis, les producteurs de blé américains prennent nettement parti pour le blé OGM. Ils y voient un moyen de faire baisser significativement leurs charges et d'accroître ainsi leur capacité à prendre des marchés. Ils sont d'autant plus virulents à reprocher à l'Europe de pratiquer un protectionnisme déguisé en faisant barrage aux OGM.

L'ambiance du congrès était à l'image de cette position pro-OGM : ce que l'on ressentait surtout chez les délégués, malgré les difficultés actuelles, c'est une conviction que l'innovation leur permettra d'être meilleurs que la concurrence.

Comment les farmers pensent-ils pouvoir gérer l'arrivée de blé OGM sur le marché ?

Ils ne veulent pas risquer de voir des marchés étrangers importants - Japon, Europe, notamment - se fermer à leur blé. Ils

souhaitent par exemple collaborer avec Monsanto, qui vient de déposer un premier dossier d'homologation pour des essais de blé OGM, pour faciliter l'acceptation de ce nouveau blé. A leur congrès, ils ont invité des représentants des secteurs du soja, du maïs et du sucre pour les entendre sur leur expérience en la matière, sur ce qu'il faut faire et éviter. ■

Actions

Pour faire revenir le blé français en Iran

France Export Céréales, association créée à l'initiative de Céréalières de France pour promouvoir notre production sur le marché mondial, a entrepris de relancer la présence française en Iran. L'Iran, qui est l'un des trois premiers pays acheteurs de blé dans le monde, s'est détourné du blé français après 2001, les meuniers lui reprochant une teneur en protéines insuffisante et un taux d'humidité excessif.

Tout en faisant valoir l'amélioration sensible de la qualité de nos blés, France Export Céréales a initié une coopération avec la filière céréalière iranienne sous forme d'apport de conseil à ses différents stades (stockage, contrôle qualité de la récolte locale, mélanges en meunerie, utilisation d'améliorants et techniques de production en boulangerie).

Il s'agit là d'illustrer la fiabilité de la filière céréalière française.



Clés

Comprendre le vocabulaire de l'OMC

Les négociations à l'OMC entrant dans le (très) vif du sujet, voici, pour mieux en suivre l'évolution, un mémento rapide

1

Trois domaines principaux de négociation

Dans les négociations agricoles de l'OMC, les producteurs de céréales sont avant tout concernés par les trois volets principaux, appelés « accès », « concurrence à l'exportation » et « soutien interne ».

La négociation sur l'accès porte sur les droits de douane, dits aussi tarifs douaniers, l'un des éléments déterminants de la possibilité qu'ont les produits d'un pays d'accéder au marché d'un autre pays.

En ce qui concerne la concurrence à l'exportation, sont non seulement incluses dans le champ de la négociation les aides directes à l'exportation, comme les restitutions européennes, mais aussi les conditions dans lesquelles sont pratiquées l'aide alimentaire et les crédits à l'exportation, ainsi que l'existence des monopoles d'exportation (Commission canadienne du blé, par exemple). Le

soutien interne désigne quant à lui les aides apportées aux agriculteurs soit au travers de politiques de soutien de prix, soit sous forme de versements directs.

2

Le soutien interne, un monde en trois boîtes

Tout n'est pas soumis de la même manière à négociation dans le monde du soutien interne. Lors de l'Uruguay Round, il a été procédé à cet égard à un classement des mesures de soutien interne en trois boîtes. La « boîte verte » contient les aides considérées comme n'ayant pas ou ayant peu d'effet de distorsion sur le commerce international. Elles ne sont donc pas soumises à réduction.

En « boîte bleue » l'on trouve des aides regardées comme distorsives, mais non soumises à réduction si leur sont associées des mesures de contrôle de

l'offre (jachère par exemple).

Reste la « boîte orange », celle des aides considérées comme les plus distorsives et soumises, elles, à réduction. Sauf si ...

3

L'échappatoire de la clause de « minimis »

... Si des aides « boîte orange » spécifiques à une production n'excèdent pas 5% de la valeur de cette production ou si, non spécifiques, elles n'excèdent pas 5% de la valeur de l'ensemble des productions d'un pays, elles ne sont pas soumises à réduction. Déduction faite de cette franchise, que les Etats-Unis exploitent infiniment plus que les autres, le soutien interne soumis à réduction est exprimé pour chaque pays en une somme appelée MGS, Mesure Globale de Soutien. Soulignons enfin que la clause « de minimis » et les critères de classement entre boîtes sont également des données négociables. ■

A votre écoute

M. LABOINE, Seine-Maritime

Comment le Gouvernement peut-il relever brutalement les taxes sur le bioéthanol et plaider simultanément pour les énergies renouvelables ? Quelles vont être les conséquences ?

En ce moment, les considérations budgétaires l'emportent souvent sur la politique à long terme. Ce d'autant plus facilement qu'aux ministères des Finances et de l'Industrie (compétent en matière de carburants) subsiste encore une culture pétrolière dominante : inconsciemment, mis à part l'hydraulique, l'énergie ne se conçoit que comme fossile avant tout.

Il faut maintenant utiliser ce qui vient de se passer pour plaider la cause de l'incorporation directe du bioéthanol dans l'essence. La hausse des taxes nous enlevant de la compétitivité, il faut en regagner par ailleurs. Or, le passage par l'ETBE, seule manière employée aujourd'hui pour mettre du bioéthanol dans le super, provoque un surinvestissement très coûteux. Les expériences étrangères montrent que l'incorporation directe est tout à fait réalisable.